VERSION PRÉLIMINAIRE

OPTION ALTERNATINE

PROJET DE CITATION AVODERNE, OUNERTE ET FLEXIBLE

2018-07-18

BRIGIL Stantec

SECTION 1 MISE EN CONTEXTE

LOCALISATION DU PROJET HISTORIQUE DU PROJET



LOCALISATION DU PROJET

ÎLOT FORMÉ DES RUES:

- > LAURIER
- → ELISABETH-BRUYÈRE
- > PAPINEAU
- > NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE

EN FACE DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE ET À MÊME LE PÉRIMÈTRE DE CITATION DU QUARTIER-DU-MUSÉE.

SITE PATRIMONIAL CITÉ (PROJETÉ)

QUARTIER-DU-MUSÉE

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT





HISTORIQUE DU PROJET

ARRIVÉE DE STANTEC DANS CETTE AVENTURE **JUIN 2018 JUIN 2018** Présentation au SUDD de la nouvelle Élaboration de balises approche ouverte, moderne et **MARS 2016 MAI 2018 JUIN 2017 SEPTEMBRE 2017** d'aménagement flexible qui repose principalement Dépôt du document d'intentions Élaboration de la nouvelle Nouvelle mouture Tenue de la première séance pour encadrer le sur le redéveloppement des franges du projet avec Neuf d'information publique pour de Brigil et présentation au Maire approche ouverte, redéveloppement du urbaines au pourtour du quartier et la Architect(e)s et Fotenn la demande de citation de Gatineau moderne et flexible quartier mise en valeur des cœurs d'îlots **SEPTEMBRE 2015 AVRIL 2016 SEPTEMBRE 2017 MAI 2018 MAI 2018 JUIN 2018 JUIN 2018** Partenariat avec Dépôt d'une demande Dépôt de la demande Sortie publique de Brigil Présentation d'études Assemblée publique de Envoi de la proposition l'architecte Douglas de « citation » du de citation formelle au construction (favorable de cas au Service consultation sur le projet alternative pour examen Cardinal Quartier-du-Musée Conseil municipal à l'égard de la citation) de l'urbanisme et de citation patrimoniale dans le but de faire du développement avancer la réflexion durable SUDD

RÔLE : FAVORISER LE DIALOGUE ET UN LANGAGE COMMUN ENTRE TOUTES LES PARTIES PRENANTES EN PROPOSANT UNE NOUVELLE APPROCHE DE CITATION POUR LE SITE PATRIMONIAL DU QUARTIER-DU-MUSÉE



SECTION 2

CADRE RÉGLEMENTAIRE

SUPERPOSITION DE PLUSIEURS OUTILS D'URBANISME DÉCOUPAGE

POURQUOI EN CONTRADICTION?



SUPERPOSITION DE PLUSIEURS OUTILS D'URBANISME

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

VILLE DE GATINEAU

>

PLAN
D'URBANISME

VILLE DE GATINEAU >

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

CENTRE-VILLE
DE GATINEAU

>

RÈGLEMENT D'URBANISME

VILLE DE GATINEAU PROJET DE RÈGLEMENT DE CITATION

QUARTIER-DU-MUSÉE

RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA

QUARTIER-DU-MUSÉE

RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

VILLE DE GATINEAU

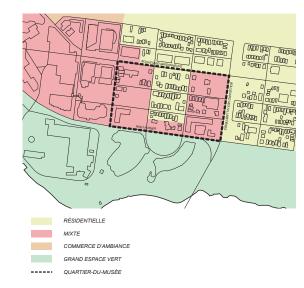
LES INTENTIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CITATION SONT EN **CONTRADICTION**.

DE PLUS, LE RÈGLEMENT DE CITATION VA À L'ENCONTRE DES OBJECTIFS DU PPU DU CENTRE-VILLE.

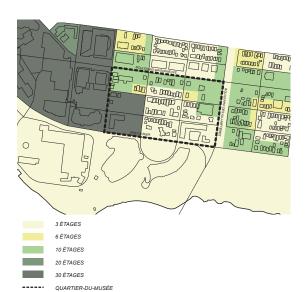


DÉCOUPAGE

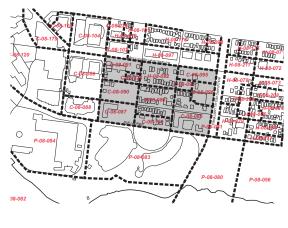




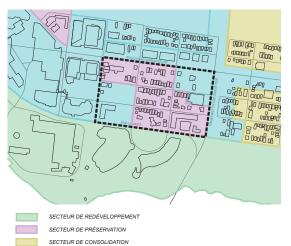
LIMITES DE HAUTEUR DU PPU DU CENTRE-VILLE



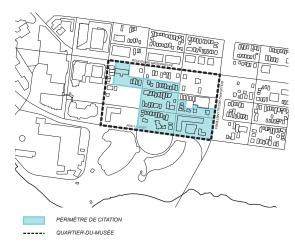
PLAN DE ZONAGE



UNITÉS DE PAYSAGE DU PIIA (EXTRAIT DU PPU)



RÈGLEMENT DE SITE PATRIMONIAL DU QUARTIER-DU-MUSÉE



POURQUOI EN CONTRADICTION?

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

- MISE SUR LE FAIT QUE LE CONCEPT DE PATRIMOINE ÉVOLUE AU FIL DU TEMPS
- 2 VALORISE LA **MIXITÉ** DES FONCTIONS ET LA **DENSIFICATION** DU TISSU URBAIN EN LIEN AVEC L'IDENTITÉ CULTURELLE DES LIEUX

LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE

1) AU CONCEPT D'INTERVENTION, ON RECONNAIT QUE LE COEUR DU QUARTIER DOIT ÊTRE **PRÉSERVÉ**, MAIS QUE SA PÉRIPHÉRIE SOIT **DENSIFIÉE**

LE RÈGLEMENT CITANT LE SITE PATRIMONIAL DU QUARTIER-DU-MUSÉE (512-5-2018)

- 1 VISE À PRÉSERVER ET À METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE INTÉGRALE **UNE PARTIE** DU QUARTIER-DU-MUSÉE ET NON L'ENSEMBLE DU QUARTIER
- LES MOTIFS SONT QUE LE QUARTIER POSSÈDE UN INTÉRÊT PATRIMONIAL POUR SA VALEUR HISTORIQUE, IDENTITAIRE, ARCHITECTURALE, ARTISTIQUE ET PAYSAGÈRE
- 3 LE CONSEIL POURRA IMPOSER N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS QUI S'AJOUTENT À LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE
- 4 AJOUTE UNE NOUVELLE **COUCHE DE RÉGLEMENTATION** SUR CELLES DÉJÀ EN VIGUEUR ET VISE MÊME CERTAINS TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE
- **5** LA PRÉPARATION DU DOCUMENT SEMBLE PRÉCIPITÉE
- O LA DÉCOUPAGE PROPOSÉ NE RESPECTE PAS LES OBJECTIFS DU DOCUMENTS DE PLANIFICATION
- 1 LES ÉTUDES SUR LESQUELLES LE DOCUMENT SE BASE COMMENCENT À DATER (10 ANS)



SECTION 3

PROJET DE CITATION MODERNE, OUVERTE ET FLEXIBLE

L'APPROCHE TRADITIONNELLE VS MODERNE, OUVERTE ET FLEXIBLE
LES UNITÉS DE PAYSAGE
LES NIVEAUX DE PROTECTION
LES IMPACTS



L'APPROCHE TRADITIONNELLE VS MODERNE, OUVERTE ET FLEXIBLE

L'APPROCHE CLASSIQUE TELLE QUE PROPOSÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU : PLUS TRADITIONNELLE

- SUPERPOSITION DE DÉCOUPAGES TERRITORIAUX / PAR FONCTION ET CONCENTRATION D'USAGES HOMOGÈNES
- 2 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DISCRÉTIONNAIRES
- **3** TECHNOCRATIE ET LOURDEUR ADMINISTRATIVE
- RIGIDITÉ RÉGLEMENTAIRE POUR TOUS NOUVEAUX PROJETS URBAINS ET LAISSE PEU DE PLACE À L'INNOVATION
- 5 ASSURE LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR PAR LE RESPECT DE CERTAINES OBLIGATIONS ARCHITECTURALES
- 6 ÉVITE LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT OU D'UNE PARTIE DE BÂTIMENT AYANT UN INTÉRÊT PATRIMONIAL
- LIMITE LA RECONVERSION DES BÂTIMENTS À D'AUTRES USAGES
- **13 ENCOURAGE LE "MIMÉTISME" ARCHITECTURAL**
- PÉGLEMENTATION ADAPTÉE À UN MILIEU VILLAGEOIS (VIEUX-AYLMER)

L'APPROCHE MODERNE, OUVERTE ET FLEXIBLE : PLUS SOUPLE ET RAFFINÉE

- 1 LES LIMITES DE LA CITATION ONT ÉTÉ REVUES À L'ENSEMBLE DU QUARTIER-DU-MUSÉE
- 2 UNE PROPOSITION DE DÉCOUPAGE EN UNITÉS DE PAYSAGE REFLÈTE DAVANTAGE L'ÉVOLUTION TYPO-MORPHOLOGIQUE DU QUARTIER ET SON IDENTITÉ ARCHITECTURALE
- 3 DES NIVEAUX DE PROTECTION DU PATRIMOINE ONT AUSSI ÉTÉ AJOUTÉS POUR VEILLER À LA PROTECTION PLUS ADAPTÉE DES BÂTIMENTS ET DES TERRAINS
- PERMET D'INTÉGRER LES SECTEURS AYANT UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT / REDÉVELOPPEMENT
- 5 RÉGLEMENTATION QUI ENCOURAGE L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ ARCHITECTURALE
- O RÉGLEMENTATION ADAPTÉE À UN CONTEXTE DE CENTRE-VILLE



LES UNITÉS DE PAYSAGE



LAURIER

- > BÂTIMENTS EMBLÉMATIQUES
- GRANDE HAUTEUR AUTORISÉE MAIS CONDITIONNELLE À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

NDDL / CHAMPLAIN

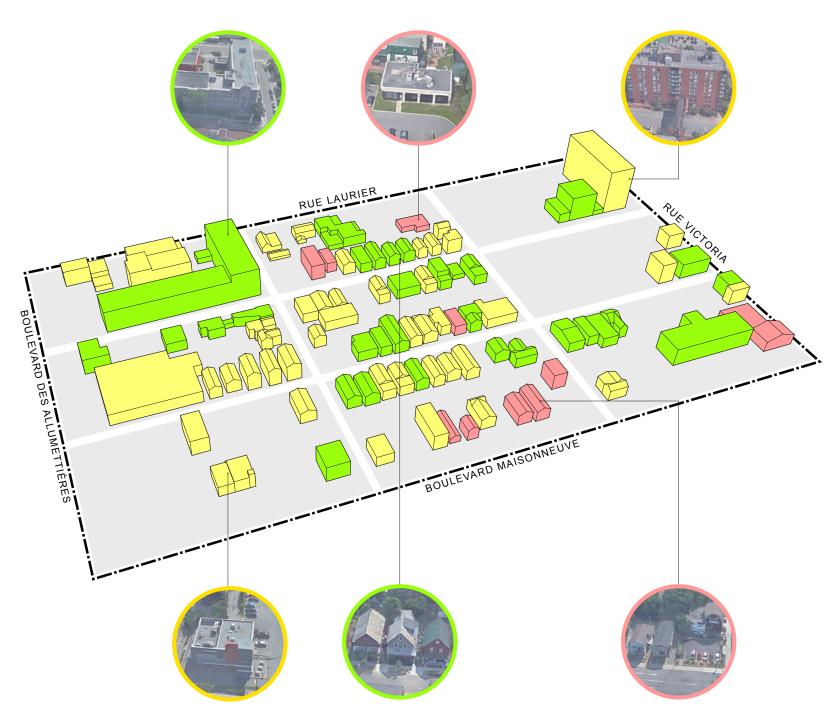
- PRÉSERVATION DE LA FAIBLE DENSITÉ POUR VEILLER À LA QUIÉTUDE DES LIEUX
- PRÉSERVATION DU GABARIT DES BÂTIMENTS
- > INSPIRATION : BÂTIMENTS TRADITIONNELS DE LA RUE CHAMPLAIN

MAISONNEUVE

- > REDÉVELOPPEMENT DE MOYENNE DENSITÉ (ENVIRON 6 À 8 ÉTAGES)
- RÉSIDENTIEL / MIXTE
- CONSERVATION DU CARACTÈRE
 PRESTIGIEUX DE BOULEVARD RÉSIDENTIEL



LES NIVEAUX DE PROTECTION



NIVEAU 1 : VALEUR PATRIMONIALE ÉLEVÉE

- > INTÉGRITÉ CONSERVÉE
- RESTAURATION ET RÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES DES COMPOSANTES D'ORIGINE (EX. TRAVAUX)
- RECONSTRUCTION EXIGÉE SI DÉMOLITION (EX. DÉMOLITION PAR LE FEU)

NIVEAU 2 : VALEUR PATRIMONIALE SIGNIFICATIVE

- PRÉSERVATION OBLIGATOIRE EN CŒUR DE QUARTIER, AVEC CERTAINES RÉNOVATIONS POSSIBLES
- DÉMOLITION PARTIELLE OU COMPLÈTE AUTORISÉE EN TÊTE D'ILOT

NIVEAU 3: VALEUR PATRIMONIALE FAIBLE

 DÉMOLITION POSSIBLE, QUELLE QUE SOIT LA POSITION DU BÂTIMENT DANS LE QUARTIER À LA CONDITION QU'UN PROJET DE REMPLACEMENT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE SOIT DÉPOSÉ



LES IMPACTS

IMPACTS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE RÈGLEMENT SANS L'AMENDEMENT PROPOSÉ

- 1 FIGE DANS LE TEMPS LE QUARTIER « MUSÉIFACTION », SANS POSSIBILITÉ QUE CELUI-CI ÉVOLUE
- 2 LA MULTITUDE D'OBJECTIFS ET DE CRITÈRES DISCRÉTIONNAIRES (PIIA) COMPLEXIFIE LA LECTURE ET L'APPLICATION TOUT EN OUVRANT LA PORTE À LA DISCRÉTION
- 3 L'ANALYSE PATRIMONIALE RÉALISÉE EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS EXISTANTS NE PREND PAS SUFFISAMMENT EN CONSIDÉRATION LA FORME URBAINE DU QUARTIER (APPROCHE TYPO-MORPHOLOGIQUE)
- 4 LIMITE LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS EN HAUTEUR MALGRÉ QU'UN DES OBJECTIFS DU RÈGLEMENT PRÉVOIT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE PLUS GROS GABARIT
- 5 LES CRITÈRES ET LES OBJECTIFS SONT BIEN ADAPTÉS AU COEUR DU QUARTIER, MAIS PAS À SA PÉRIPHÉRIE

IMPACTS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE RÈGLEMENT AVEC L'AMENDEMENT PROPOSÉ

- 1 VEILLE À UN DÉVELOPPEMENT PLUS COHÉRENT ET HARMONIEUX DE CE SECTEUR NÉVRALGIQUE DU CENTRE-VILLE
- 2 PERMET UN DÉCOUPAGE QUI REFLÈTE MIEUX LES RÉALITÉS DE LA FORME URBAINE (NIVEAU DE PATRIMONIALITÉ) ET DE L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER
- O PERMET UNE MEILLEURE COHÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT FUTUR ET UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION
- ÉVITE LA GESTION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU CAS PAR CAS ET LA SPÉCULATION FONCIÈRE
- 6 ASSURE UN MEILLEUR CONTRÔLE SUR LES FUTURS PROJETS
- O DÉCOUPAGE DE MANIÈRE INCLUSIVE QUI FACILITE LA MISE EN VALEUR, LA PROMOTION ET LA DIFFUSION
- DE SOUTIEN FINANCIER À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS HISTORIQUES



SECTION 4

CONCLUSION

EN RÉSUMÉ

POURQUOI CONSTRUIRE EN HAUTEUR EN FACE DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE?

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE PROPOSÉ



EN RÉSUMÉ

0

LA DÉLIMITATION ET LA RÉGLEMENTATION EN SUPERPOSITION RENDENT LA LECTURE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE TRÈS LABORIEUSE 2

PAR SON EMPRESSEMENT À
FAIRE ADOPTER LE PROJET
DE RÈGLEMENT, LE CADRE
RÉGLEMENTAIRE NE SEMBLE
PAS AU POINT
(LES ÉTUDES COMMENCENT
À DATER!)

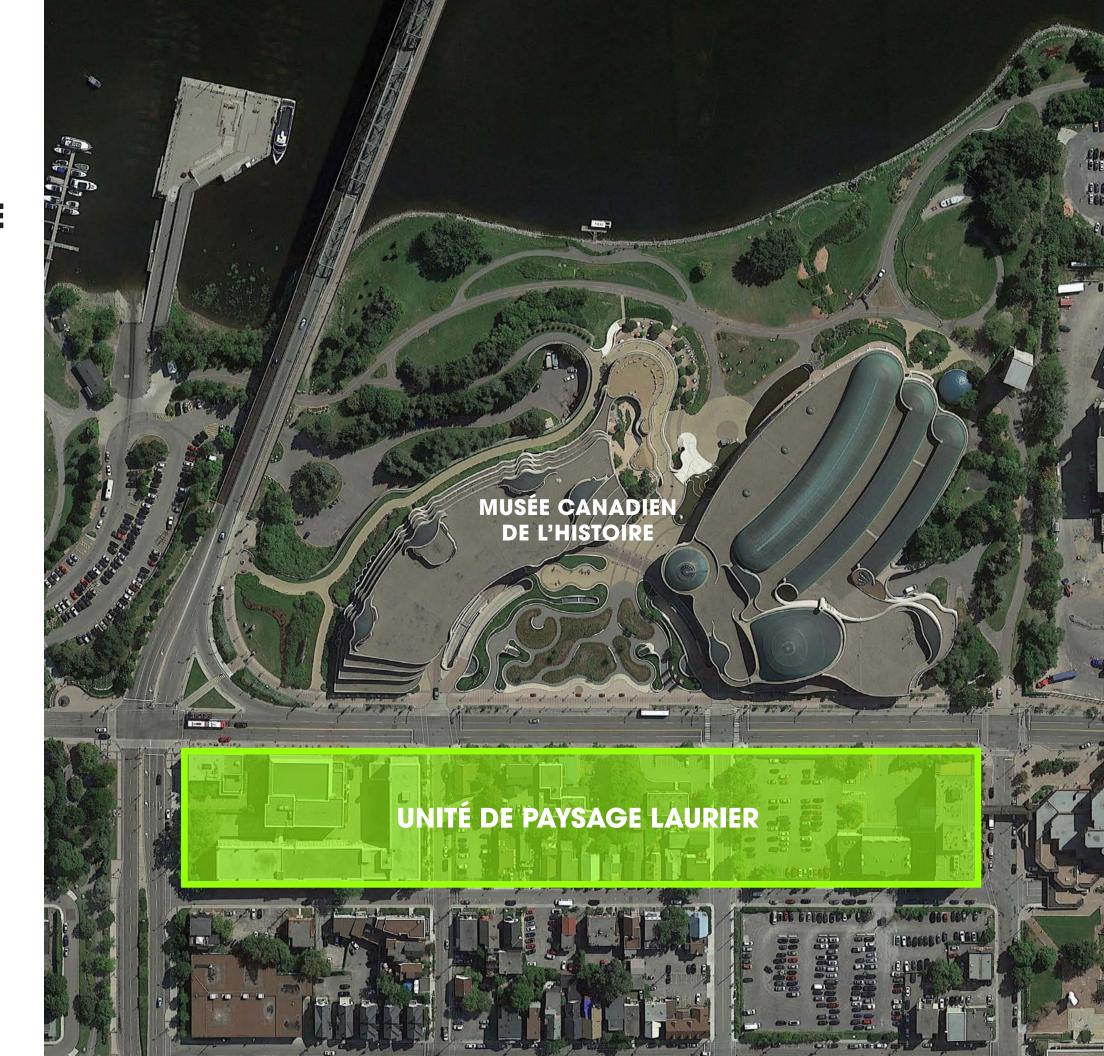
3

IL EST PRÉFÉRABLE DE PRENDRE LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR L'OBTENTION D'UN RÈGLEMENT QUI POURRA FAIRE CONSENSUS



POURQUOI CONSTRUIRE EN HAUTEUR EN FACE DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE?

LES ÎLOTS SITUÉS EN FACE DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT PARTICULIER ET ÊTRE EMBLÉMATIQUES COMME LE SUGGÈRE TOUS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.





CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE PROPOSÉ

LES PORTES D'ENTRÉE SONT CRÉÉES DANS LE QUARTIER TELS DES POINTS DE REPÈRE DANS LE PAYSAGE URBAIN.

NOUVELLES ACTIVITÉS URBAINES SONT PRÉVUES AFIN QU'ELLES CONTRIBUENT À L'ATTRACTIVITÉ ET L'ANIMATION DU SECTEUR (AUX ABORDS DE LA RUE LAURIER ET DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET ALLUMETTIÈRES).

CRÉATION DE PORTES D'ENTRÉE AU QUARTIER :

- LIAISON ET RATTACHEMENT AU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE;
- › INTÈGRE DES ACTIVITÉS, DES ESPACES PUBLICS ET DES AMÉNAGEMENTS QUI CONTRIBUERONT À METTRE EN VALEUR LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL;
- > INVITE LES PROMENEURS À FRÉQUENTER LE QUARTIER-DU-MUSÉE.









